

# Déprécarisation : accès au corps des secrétaires administratifs

[Article mis à jour le 2 mars 2018 : le nombre de places offertes au concours est modifié par la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-160](#) du 1<sup>er</sup> mars 2018. Deux nouvelles places sont créées pour l'IFCE. Le texte de l'article a été modifié en conséquence.]

La note de service ([SG/SRH/SDDPRS/2018-38](#)) concernant l'examen professionnalisé d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture vient de paraître.

Vous la trouverez en bas de cet article.

Cet examen professionnalisé est destiné à **permettre la titularisation des agents contractuels** en poste en administration centrale, dans les services déconcentrés, dans les établissements d'enseignement technique et supérieur agricoles et dans les établissements publics sous tutelle du ministère de l'Agriculture, qui remplissent les conditions fixées par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée. Ces conditions sont rappelées dans [cette note de service](#).

Le nombre de places offertes est fixé à 12. Ces places se répartissent de la façon suivante :

- ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : 7 places ;
- agence de services et de paiement : 2 places ;
- office national de la chasse et de la faune sauvage : 1 place ;

– institut français du cheval et de l'équitation : 2 places.

L'examen comporte une **épreuve orale unique d'admission**, consistant en un entretien avec le jury d'une durée totale de trente minutes (y compris l'exposé du candidat, d'une durée de dix minutes).

Cet entretien vise à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux secrétaires administratifs du ministère chargé de l'agriculture et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

## Calendrier

– **pré-inscriptions : du 18 janvier au 18 février 2018** sur le site [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)

– date limite de retour des dossiers d'inscription et des dossiers RAEP : 5 mars 2018 dernier délai (le cachet de La Poste faisant foi).

– date et lieu de l'épreuve orale d'admission : à partir du 22 mai 2018 à Paris.

À noter que **vous avez droit à une formation de 5 jours** pour préparer ce concours. Deux types de préparation sont proposés : préparation à l'élaboration du dossier RAEP, préparation à l'oral d'admission. Tous les renseignements nécessaires sont dans la note de service.

*La note de service :*

[2018-38\\_final](#)